



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 27

Date de première convocation : 19/03/2015

Date de nouvelle convocation : 08/04/2015

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 15/04/2015

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES DEPLACEMENTS DE MR PASCAL SAUTY

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE TREIZE AVRIL

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents les élus délégués de la :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : M. BEYNET, G. DANY, A. ROULET, L. BUISSON, D. FAVERET, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ représenté par M.BEYNET, J.DALMOLIN, M. HUBAUD représentée par A.ROULET.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : S. AYACHE représenté par G.DANY, C.NEBON, M. RICARD, P.BIAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C. MIOLETTI représentée par D.FAVERET, B. ROUSTANG, P.BOYER, D.PY.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : F.MICHEL, J.BARANOWSKI, E. CLAUZIER, B. HODOUL, H. BORRELY représenté par Y.JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : JP. COLLE, F.BROUX.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. ANTOINE représenté par M. RICARD.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : M. GRENIER, R. DIDIER représenté par M.GRENIER, AB.DEGRIL représentée par M.GRENIER.

Etaient excusés :

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : S. AYACHE, JB AILLAUD.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : R.ACHIN, C.ANTOINE.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : B.SARRAZIN.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R.DIDIER, AB.DEGRIL, G.CHENAVIER, C.FACHÉ, C.HUBAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ, M. HUBAUD, J.PUGET, R.MOREAU.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C. MIOLETTI.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : H. BORRELY.

Etaient absents :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : C.DURAND, A.DE SANTINI, F.CESTER, RM.JOUSSELME.
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy** : AM. GROS, F. VELLIEUX, L.CASALI, P. SCHIAZZA, J.BONNARDEL, R.FREY, S. LARD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barillonnette** : JP. TILLY, P. ALLEC, M.COEUR, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU STEFANINI, JM. ARNAUD.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M. VINCENT, G. CHAPELLE, JP.DAVIN, P. BRUNEL, D.KNOCKAERT, A.GAMBIN, J.NOUGUIER, JM. BARTHELEMY, D. GOURY, B.ROCHAS, D.GOSSELIN.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, C.SAUMONT, G. BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur** : JF. MICHEL.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. PELLISSIER, JC. CATELAN, L. SAUVA, L. AUBERT, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : C.BOUTRON, JL.BROCHIER, PY. LOMBARD.

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- L. BUISSON, suppléante d'A. ROULET pour la communauté de communes de l'Avance,
- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E.BOUVIER, Chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, Chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 07 avril 2015 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT. de l'Aire Gapençaise, le Président propose :

De délivrer à Mr Pascal SAUTY, Chargé de Mission au SM SCoT. un ordre de mission permanent l'autorisant à effectuer tout déplacement nécessaire à la bonne réalisation des missions du Syndicat Mixte sur l'ensemble du territoire français métropolitain et notamment pour la participation à diverses réunions ou à des séminaires de formations.

Après lecture de cette proposition, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Président et l'autorisent à signer cet ordre de mission permanent ainsi que tout frais de mission ou de déplacement inhérents à la charge de ce poste

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président

Maurice RICARD

